

## **Forum Handicap Valais**

c/o ASA-Valais

Av. de Tourbillon 9

1950 Sion

[www.forumhandicapvalais.ch](http://www.forumhandicapvalais.ch)

Madame Micheline Calmy-Rey  
Présidente de la Confédération  
Cheffe du Département fédéral  
des affaires étrangères  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

Sion, le 9 avril 2011

### **Consultation de la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées**

Madame la Présidente,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur la question de l'adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ICRPD).

En tant qu'Association valaisanne regroupant 30 partenaires au service des personnes en situation de handicap, Forum Handicap Valais est directement concernée par cette Convention ainsi que par le Protocole facultatif qui s'y rattache.

L'adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées correspond aux engagements pris dans la législation suisse en faveur des personnes handicapées et à la politique générale de notre pays dans le domaine des droits humains. Elle témoigne, aux yeux de la communauté internationale, de l'engagement de la Suisse en faveur de l'égalité des personnes handicapées.

Cette convention est le premier accord international qui traite spécifiquement les droits des personnes handicapées et des obligations qui s'y rattachent. Elle aborde les problèmes de communication, de discrimination, d'aménagement "raisonnables" ; elle propose des solutions concrètes aux obstacles qui sont les principaux freins à l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Ce type de convention est important car, par le biais de directives internationales - puis de lois et de décrets – il ne se réduit pas à un simple texte emprunt de bonnes intentions...

Les personnes qui subissent des inégalités en raison de leur déficience pourront invoquer la Convention et certains droits pourront être mis en œuvre directement par les autorités d'application. Pour certaines procédures de recours, il nous paraît dès lors également nécessaire de ratifier le Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relatives aux droits des personnes handicapées.

Nous regrettons de fait la décision de ne pas intégrer la question de l'adhésion à ce protocole à la procédure de consultation. Pour assurer une mise en œuvre efficace et conséquente de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, nous demandons que cet instrument soit également rapidement ratifié par la Suisse.

**Nous soutenons avec ferveur la signature de la Convention au nom des 800 000 personnes handicapées que compte notre pays.**

Cette convention est clairement un encouragement à l'inclusion et au renforcement du droit suisse actuellement en vigueur. Elle fournit des pistes d'action concrètes et assure la protection des individus atteints dans leur intégrité.

Elle met, dans le sens des actions que nous menons au niveau cantonal, l'autonomie de la personne et son éducation au centre des préoccupations, ouvrant ainsi des perspectives d'intégrations sociale et professionnelle.

Proche des groupements nationaux tels qu'Agile, la DOK ou encore Egalité Handicap, Forum Handicap Valais se rattache à l'unanimité des milieux concernés et soutient les argumentations détaillées des faïtières telles qu'elles sont présentées sur le site de notre Association.

En vous remerciant encore pour cette mise en consultation et en espérant que la Convention sera soutenue sans réserve, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre plus haute considération.

Olivier Salamin



Président Forum Handicap Valais